

COMMUNE DE NOUZILLY 37380
SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 11 AVRIL 2016

Le 11 avril 2016 à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique sous la présidence de Monsieur Joël BESNARD, Maire

Date de convocation : 04/04/2016. **Date d'affichage** : 04/04/2016

Membres présents : MM. Joël BESNARD, Jean-Louis BOUJU, Mmes Elisabeth BAEZA-CAMPONE, Joëlle DANIEL, Gwénaëlle DAUTIN, M. Pierre GERMON, Mmes Sophie LECAILLE, Elisabeth MARCHAND, MM David MARECHAL, Maurice PELLAN, Mme Annick REITER

Absents avec pouvoir

Antoine REILLE pouvoir à Joël BESNARD
Christophe GUYOT pouvoir à Maurice PELLAN
Jean PETITBON pouvoir à Sophie LECAILLE

Absente excusée : Mme Laëtitia LAURENT

en exercice : 15 présents : 11 Votants : 14 (11 +3 pouvoirs)

Secrétaire de séance : Elisabeth BAEZA-CAMPONE

ORDRE DU JOUR

- Approbation du procès-verbal de la séance du 21 mars 2016
 - SIEIL : Horaires de l'éclairage public
 - Préfecture : Demande de subvention pour le fonds de soutien à l'investissement public local
- Questions diverses et informations

APPROBATION DU PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 21 MARS 2016

Le conseil municipal approuve à l'unanimité des membres présents le procès-verbal de la séance du conseil municipal du 21 mars 2016.

DECISIONS PRISES PAR LE MAIRE DANS LE CADRE DES DELEGATIONS OCTROYEES PAR LE CONSEIL MUNICIPAL :

* Commande de matériel téléphonique pour la mairie, standard + 8 postes à Audi Telecom pour 2 520 €.

* *Commande par Jean-Louis BOUJU de remplacement de poteaux d'incendie aux Bas Fossés et à la Soudrerie d'un montant de 2 390.40 € chacun*

2016/029 : SIEIL : MODIFICATION DES HORAIRES DE L'ECLAIRAGE PUBLIC

Pierre GERMON, délégué du SIEIL, indique aux membres du conseil que le SIEIL a conclu pour 2016-2019 un marché avec l'entreprise CITELUM pour la maintenance du parc d'éclairage public de Nouzilly.

Le SIEIL demande si la commune prévoit des changements d'horaires pour l'éclairage public, afin de faire régler les horloges par l'entreprise de maintenance.

Actuellement les horaires sont les suivants : le matin de 6h au lever du soleil et le soir du coucher du soleil à 0h.

Dans un souci d'économie d'énergie il est proposé de réduire ces horaires.

Entendu le rapport de Pierre GERMON, le conseil municipal, après en avoir délibéré, **décide** à l'unanimité de réduire les horaires d'éclairage public et procède à un **vote** qui donne les résultats suivants :

Matin : 6h = 1 voix pour, 6h30 = 13 voix pour

Soir : 23h = 2 voix pour, 22h30 = 12 voix pour

En conséquence il est décidé la mise en place des horaires suivants pour l'éclairage public :

Matin : de **6h30** au lever du soleil

Soir : du coucher du soleil à **22h30**.

2016/030 : DEMANDE DE SUBVENTION : FONDS DE SOUTIEN A L'INVESTISSEMENT PUBLIC LOCAL (GYMNASE)

Le Maire informe le conseil municipal de la possibilité de demander une aide de l'Etat appelée Fonds de soutien à l'investissement public local. Ce fonds peut être destiné aux projets portant sur l'attractivité des territoires ruraux. Cette thématique recouvrant, entre autres, la rénovation des équipements communaux liés aux services aux populations, le Maire propose de déposer une demande pour les travaux de rénovation du Gymnase.

Il présente le plan de financement prévisionnel en Hors Taxe, avec un coût d'opération estimé à 436 300 € HT hors maîtrise d'œuvre :

	Montant H.T subventionnable	Taux	Subvention sollicitée
FONDS DE SOUTIEN A L'INVESTISSEMENT PUBLIC LOCAL	436 300	30%	130 890
DETR (Nota : il a été demandé 50% de subvention, mais nous savons qu'un montant plus réaliste se situe autour de 30%)	436 300	30%	130 890
AUTRE SUBVENTION D'ETAT (travaux divers d'intérêt local, DRAC*, etc...)			0
CONSEIL DEPARTEMENTAL			0
CONSEIL REGIONAL (Pays Loire Touraine)	130 000	50%	65 000
FONDS PROPRES ET EMPRUNT	436 300	25.10%	109 520
TOTAL H.T hors M.O.			436 300

Entendu le rapport du Maire, le conseil municipal, après en avoir délibéré, **décide à l'unanimité** :

- de solliciter le concours de l'Etat au titre du Fonds de soutien à l'investissement public local **pour les travaux de mise en accessibilité et rénovation thermique du gymnase,**
- de valider le nouveau plan de financement pour les travaux concernés
- d'autoriser le maire ou son représentant à signer toutes les pièces afférentes à ce dossier.

Transmis Préfecture le 12 avril 2016

INFORMATIONS

Prochain conseil municipal prévu le lundi 2 mai 2016 à 20h30

Séance levée à 19h45